

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 18 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 18 février 2019 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Ève Allain, Sylvie Blais, Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais
Monsieur Hartley Lepage est à l'extérieur de la municipalité.

Était également présent à cette séance, monsieur Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-110
POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Sylvie Blais appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire du 18 janvier 2019 et autorisent la discussion et la prise de décision sur les sujets suivants :

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Conditions de travail des employés cadres ;
- 02- Acceptation conditionnelle – Soumission pour services professionnels, appel d'offres # 2018-11 : Alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons ;
- 03- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-05 modifiant et abrogeant le règlement numéro 2015-01 relatif au traitement des élus municipaux ;
- 04- Demande à Pêches et Océans Canada ;
- 05- Période de questions ;
- 06- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-111
CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES -
ENTENTE 2018-2022

ATTENDU QUE des discussions entre la Municipalité et le personnel cadre ont eu lieu au cours des derniers mois en vue d'une entente à long terme sur les conditions de travail des employés cadres de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté par résolution Me William Assels pour négocier avec le personnel cadre une entente sur les conditions de travail ;

ATTENDU QUE suite à ces rencontres, deux employés cadres ont accepté les offres présentées et ont signé l'entente de principe

spécifiant les conditions de travail pour ceux-ci pour les années 2018 à 2022 ;

ATTENDU QUE ces conditions de travail sont définies de façon spécifiques dans le document «entente cadres, municipalité de Port-Daniel-Gascons, rencontres du 8 février 2019 avec les cadres et du 12 février 2019 avec le conseil municipal» ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mireille Langlois, appuyé par Madame Marie-Ève Allain et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte les conditions spécifiées au document «Entente cadres municipalité de Port-Daniel-Gascons, rencontres du 8 février 2019 avec les cadres et du 12 février 2019 avec le conseil municipal» ;

QUE soit autorisé, immédiatement, l'application de ces conditions et ce, pour les personnes ayant acceptées ;

QUE le maire, monsieur Henri Grenier et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soient et sont autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-112
ACCEPTATION CONDITIONNELLE - SOUMISSION POUR
SERVICES PROFESSIONNELS, APPEL D'OFFRES # 2018-11
: ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE,
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES -
SECTEUR GASCONS

ATTENDU QU'un appel d'offres pour services professionnels a été effectué par le biais du SEAO, appel d'offres #2018-11 concernant l'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées secteur Gascons ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 21 janvier 2019, trois soumissions ont été reçues, soient : Pluritech, SNC-Lavalin et Tetra Tech QI inc ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres ;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été nommé conformément à l'article 9 du règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a fixé à 70% la note de passage pour le critère numéro 5.2 Compétence et disponibilité du chargé de projet, à défaut de quoi l'offre est rejetée ;

ATTENDU QUE l'évaluation desdites soumissions a été exécutée selon les principes reconnus ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a attribué un pointage insuffisant au point 5.2 des critères de la grille d'évaluation des offres de services professionnels aux deux soumissionnaires suivants : Pluritech et SNC Lavalin ;

ATTENDU QUE Tétra-Tech est la seule soumission conforme ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a attribué un pointage de 86 % au soumissionnaire Tetra Tech QI inc. ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

ATTENDU QU'une demande d'approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-01, règlement décrétant l'établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux d'aménagement d'une source d'approvisionnement en eau potable, la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et d'un système d'épuration des eaux usées et d'autres travaux connexes dans le secteur Gascons, comportant une dépense de 1 217 351.06 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 40 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Langlois, appuyé par Madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission déposée et conforme de la firme Tetra Tech QI inc. au prix de 959 000 \$, avant taxes, et ce conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt #2019-01, règlement décrétant l'établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux d'aménagement d'une source d'approvisionnement en eau potable, la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et d'un système d'épuration des eaux usées et d'autres travaux connexes dans le secteur Gascons ;

Que le maire, monsieur Henri Grenier et la direction générale soient autorisés à signer tout document relatif à ce dossier;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-113
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2019-05 MODIFIANT ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Un avis est donné par Monsieur Denis Langlois, membre du conseil municipal et un projet de règlement est donné par monsieur Henri Grenier, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant et abrogeant le règlement numéro 2015-01 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-114
DEMANDE À PÊCHES ET OCÉANS CANADA D'AUTORISER
LA PÊCHE À L'ÉPERLANS DANS LE SECTEUR DE LA BAIE
DE PORT-DANIEL À PORT-DANIEL-GASCONS

ATTENDU QUE plusieurs citoyens souhaitent que la pêche à l'éperlans soit autorisée dans la baie de Port-Daniel comme cela est permis dans de nombreuses embouchures de rivières, exemple : rivière Bonaventure, rivière Grande-Cascapédia (baie de Gesgapegiag), Restigouche (Escuminac et Miguasha) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil appuient cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu :

QUE demande soit faite à Pêches et Océans Canada afin qu'il autorise la pêche à l'éperlan sur la glace dans le secteur de la baie de Port-Daniel, à l'embouchure de la rivière Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-115 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 19h53.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Daniel Bujold
Directeur gén./sec.-trés. par intérim